

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 215

Artikel: Société des Nations : une séance de la Commission consultative de la traite des femmes et de la protection de l'enfance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS	DIRECTION ET RÉDACTION	ADMINISTRATION	ANNONCES
SUISSE..... Fr. 5.—	M ^{lle} Emilie GOURD, Prégny	M ^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest	12 insert. 24 insert
ETRANGER... . 8.—	Compte de Chèques I, 943		La case, Fr. 45.— 80.—
Le Numéro.... 0.25			2 cases, . 80.— 160.—
			La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Avis important. — La IV^{me} session de la commission consultative de la Traite des femmes et de la Protection de l'enfance: Jeanne VUILLIOMENET. — Une nouvelle carrière féminine: l'agente d'assurance: E. GD. — De-ci, de-là... — La valeur éducative du Mouvement des Eclairées: Marg. EVARD. — Chronique parlementaire: A. LEUCH-REINECK. — Alliance nationale de sociétés féminines suisses. — Association suisse pour le suffrage féminin. — Brochures reçues. — *Feuilleton:* Une romancière du Maroc intime: M.-L. PREISS; l'Almanacco della Donna italiana: M.-L. P

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Une séance de la Commission consultative de la Traite des Femmes et de la Protection de l'Enfance



(Cliché Bosch, Genève)

Commission consultative de la traite des femmes et de la protection de l'enfance. Rang extérieur, de gauche à droite: Mlle Thurler, Mme Curchod-Secretan, M. Yotaro Sugimur M. — remplaçant M. Connene, Marquis Paulucci de Calboli, M. Carton de Wiart, fils, le traducteur, M. Regnault, Don Pedro Sangro y Ros de Olano, Dame Rachel Crowd Mlle Colin, Mme Dr Hein, Mme Dr Paulina Luisi. — Rang intérieur, de gauche à droite: Mme Chaponnière-Chaix, M. S. Cohen, Miss Baker, M. Stanislas Posner, Miss Grace Abbott, M. S. W. Harris, M. Bernard, M. Rollet, Miss Jebb.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos propagandistes que nous servons, à partir du 1^{er} juillet, des abonnements de 6 mois, au prix de 3 fr., et valables jusqu'au 31 décembre 1925. Prière de bien vouloir s'adresser pour tout nouvel abonnement, comme pour toute réclamation d'expédition, changements d'adresses, demande de numéros, etc., à l'Administration de notre journal: M^{lle} MARIE MICOL, 14, rue Micheli du Crest, Genève.

Nous informons également nos abonnés que, vu la date du Cours de Vacances suffragiste aux Mayens de Sion (13-18 juillet) et celle de la réunion du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage à Territet (21-23 juillet), notre prochain numéro ne pourra pas paraître à la date réglementaire du 24 juillet. Nous nous en excusons d'avance.

Les femmes et la S. d. N.

La IV^{me} session de la Commission consultative de la Traite des femmes et de la Protection de l'enfance.

Cette Commission de la Société des Nations s'est réunie à Genève, du 20 au 27 mai écoulé. On se souvient que l'Assemblée et le Conseil de la S. d. N. avaient décidé, l'année dernière, que l'œuvre accomplie jusqu'à présent par l'Association internationale pour la protection de l'enfance serait désormais confiée à la S. d. N., et que la Commission consultative de la traite des femmes et des enfants serait reconstituée avec un groupe nouveau d'assesseurs compétents en matière de protection de l'enfance.

La Commission ainsi réorganisée, et présidée cette année par Don Pedro Sangro y Ros de Olano (Espagne), comprend plusieurs femmes: Miss Grace Abbott (Etats-Unis), Dr Paulina Luisi (Uruguay), toutes deux désignées par leurs gouvernements; comme assesseurs y figurent Miss Eglantyne Jebb, de l'Union internationale de secours aux enfants, Dame Katharina Furse, de l'organisation internationale des Boy-Scouts et Girl-Guides, Miss Eleanor Rathbone représentant les organisations féminines internationales; puis Miss Baker, du Bureau international pour la suppression de la traite des femmes et des enfants, M^{me} Chaponnière-Chaix (Genève), remplaçant M^{me} Avril de Sainte-Croix et représentant les organisations internationales de femmes, M^{me} Curchod-Secrétan (Lausanne), de la Fédération des Unions nationales des Amies de la jeune fille, et M^{lle} Thürler, remplaçant M^{me} de Montenach comme représentante de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille. Dame Rachel Crowdy, chef de la Section sociale du Secrétariat, remplissait comme d'habitude les fonctions de secrétaire de la Commission.

Quand on songe à toute l'importance, pour nous autres femmes, de la lutte contre la traite et de l'œuvre de préservation, de protection et de relèvement de la jeunesse et de l'enfance, on voudrait voir un nombre encore plus grand de femmes siéger dans cette Commission. Rappelons à cette occasion que c'est grâce à l'initiative prise par l'Alliance internationale pour le suffrage de grouper avec elle quatre grandes Associations féminines internationales pour une demande commune, qu'a été nommée comme membre assesseur nouveau pour la protection de l'enfance, Miss Eleanor Rathbone (Grande-Bretagne).

1. Protection de l'enfance.

Les devoirs de la Société des Nations envers ce premier et plus grand capital d'une nation, l'enfance, peuvent se répartir en trois catégories principales: documentation, recherches, échanges de vues.

En premier lieu, la Commission a décidé que le Secrétariat étudierait en étroite collaboration avec la Section d'Hygiène la législation relative à la protection de la vie et de la santé de la petite enfance; puis qu'il recueillerait les lois relatives à l'âge du consentement et à l'âge du mariage. Cette proposition, formulée par Dr Paulina Luisi, d'étudier jusqu'à quel point l'âge fixé pour le consentement et le mariage, peut avoir de l'influence sur la protection morale de l'enfance et de la jeunesse,

est l'application pratique de la résolution votée au Congrès suffragiste international de Rome, en 1923, sur les mariages d'enfants, à l'instigation de M^{me} Strauss-Welt, Dr en médecine, et marque l'aboutissement de longs efforts pour porter cette question devant la S. d. N. Il sera très intéressant de suivre le développement que prendra cet important problème.

La Commission s'est proposée d'étudier dans sa prochaine session la préparation d'une convention internationale pour l'assistance, ou le rapatriement, des enfants de nationalité étrangère, abandonnés, négligés ou délinquants; puis elle a décidé que des renseignements et des précisions seront demandés au B. I. T. quant aux effets du travail des enfants, à sa limitation, à sa réglementation: par exemple la liste des pays qui n'ont pas encore ratifié les conventions relatives à l'âge minimum d'admission des enfants à des emplois dans l'industrie, la marine, ou l'agriculture. Il faudra savoir aussi pourquoi ces pays n'ont pas ratifié les conventions et quelles sont les conditions du travail des enfants chez eux. Le B. I. T. sera invité, en outre, à donner tous les renseignements possibles quant à l'influence des allocations familiales sur le bien-être physique ou moral des enfants, ainsi que sur les naissances et sur la mortalité infantile. La Commission étudiera dans quelle mesure il sera possible, ou désirable, d'étendre le système des assurances sociales en y faisant entrer le régime des allocations familiales. Nos lecteurs savent combien cette question tient à cœur à Miss Rathbone.

L'effet du cinématographe sur la mentalité et la moralité des enfants sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session, et, en attendant, le Secrétariat réunira tous les renseignements possibles, entre autres sur les mesures prises dans divers pays pour le contrôle des films montrés aux enfants.

D'autres questions ont été soulevées, telles que l'adoption d'enfants, la situation de l'enfant abandonné, l'âge auquel cesse normalement l'instruction primaire, les moyens de soulager les souffrances provoquées par le chômage, par la maladie, ou par la mort du soutien de famille, souffrances qui ont une grande influence sur le développement physique et moral des enfants. La Commission se propose d'examiner, au cours de sa prochaine réunion, quel est le genre de récréation mentale et physique le mieux apte à former le caractère des enfants; elle mettra également à l'ordre du jour les sujets suivants: éducation biologique; enfance moralement abandonnée et délinquante; effets de l'alcoolisme; éducation des jeunes gens dans les principes de la coopération internationale.

L'argent ne manquera pas à la Commission pour sa grande tâche, espérons-le. Elle vient déjà de recevoir de l'Association des « Amis de la S. d. N. », aux Etats-Unis d'Amérique, un don de 1500 dollars, qui sera affecté spécialement à la protection de l'enfance.

Le programme de la protection de l'enfance est suffisamment chargé pour que la Commission désire ajouter au personnel de la Section sociale du Secrétariat deux adjoints techniques « de bonne instruction générale, au courant des questions administratives, et ayant l'expérience des travaux de cet ordre ». Serait-ce outrepassant de la part des femmes, de demander que l'on nomme à ces deux postes des femmes joignant au bagage d'instruction et d'expérience exigé plus haut, la chaleur du sentiment maternel?...

2. Traite des femmes.

Si, en matière de protection de l'enfance, la Commission avait seulement un programme à élaborer, en matière de traite des femmes, elle avait à prendre acte des rapports qui lui ont été présentés, et notamment du rapport, comme toujours très documenté, de Dame Rachel Crowdy.

Depuis la dernière réunion de la Commission, plusieurs gouvernements parmi ceux représentés à la Commission ont (enfin!) signé ou ratifié la Convention internationale contre la traite des femmes de 1921; et les ratifications et signatures d'autres gouvernements ont été annoncées. La Suisse n'ayant ratifié qu'en juin la Convention n'avait pu, à cette date, communiquer encore quoi que ce soit à ce sujet.

Plusieurs gouvernements aussi avaient fait l'effort d'envoyer leurs rapports annuels pour la date de cette réunion, et huit nouveaux Etats ont ajouté leurs réponses à celles, qui ont